

Mon

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en alternance

*Ma formation pour devenir un
professionnel de l'accompagnement
et du soin à la personne.*





L'OBJECTIF DE VOTRE FORMATION

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant forme de futurs professionnels, capables d'assurer des activités de soin, de prévention et d'éducation à la santé.

RNCP40692

Ministère chargé de la santé
Date de début des parcours
certifiants le 01-09-2025
Date d'échéance le 01-09-2029

DÉBOUCHÉS DU DIPLÔME

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier. Dans ce cadre, il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne soignée. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne. Il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie en prenant en compte la dimension relationnelle des soins.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans « le respect de ses droits et de sa dignité ».

La majorité des aides-soignants exercent comme salariés. Certains travaillent en clinique ou à l'hôpital, d'autres dans des centres de rééducation et de convalescence, des établissements destinés aux personnes âgées de type EHPAD, des établissements d'accueil médicalisés pour des personnes en situation de handicap ou encore au domicile des patients dans des services de soins infirmiers à domicile.

Les aides-soignants sont souvent amenés à travailler en horaires décalés, les fins de semaine, les jours fériés, de nuit.

Les perspectives d'évolution d'un aide-soignant sont multiples.

Au bout de 3 ans d'exercice de l'activité dans le secteur hospitalier ou médico-social, l'aide-soignant peut se présenter à l'examen d'admission à l'école d'infirmier IFSI, une évolution classique. Il peut également se spécialiser

dans certaines activités ou se diriger vers d'autres métiers sociaux ou paramédicaux, par exemple : accompagnateur éducatif et social, auxiliaire de puériculture...



VOTRE FORMATION EN ALTERNANCE

UNE FORMATION EN ALTERNANCE

La formation d'aide-soignant à la MFR est proposée en **apprentissage** ou en formation continue.

Selon le statut, les diplômes déjà obtenus et l'expérience professionnelle, le cursus de formation sera proposé en **parcours complet, allégé ou partiel**.

En fonction du statut de l'apprenant :

La formation dure de 11 à 18 mois. Elle se déroule en alternance entre théorie à la MFR, périodes de stages et pratique chez l'employeur ou périodes libres pour l'emploi.

Le statut dépend de l'âge, du mode de financement et des diplômes acquis précédemment.

MODALITÉS D'EVALUATION

Chaque module sera évalué par une étude de situation ou une pratique simulée et une évaluation des compétences en stage.

LE CONTENU DE VOTRE FORMATION

Le référentiel de 2021 regroupe les compétences de l'Aide Soignant en **5 blocs** découpés en compétences. Ces compétences sont déclinées en **10 modules** :

1

M1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

M2 : Repérage et prévention des situations à risque.

M3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.

2

M4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.

M5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.

M6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.

3

M7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.

4

M8 : Entretien des locaux et des matériels et préventions des risques associés.

5

M9 : Traitement des informations

M10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques



CAPACITÉ TOTALE D'ACCUEIL

Parcours apprentissage :

- 40 places en septembre
- 30 places en janvier / février

Parcours autres :

- 36 places



